

Convention Interrégionale de Massif des Alpes (CPIER Alpes) : axes/mesures 2015-2020 et projet d'axes/mesures 2021-2027

Axes et Mesures CIMA 15-20		Montants maquette CPIER	Axes et montants du PO FEDER Alpes 14-20	Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27	Types d'actions (en cours de réflexion, donné à titre indicatif)	Axes du FEDER Alpes 21-27	
Axe 1 <i>Améliorer l'attractivité des territoires du massif par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises</i>	1.1 Encourager l'innovation dans les services à la population et aux entreprises avec une prise en compte de la saisonnalité et de la pluriactivité.	4 M€	x	Axe 1 LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ALPIN <i>= actions qui permettent de limiter la pollution, le changement climatique et les atteintes à l'environnement.</i>	1.1 Préserver et faire connaître la biodiversité alpine et travailler à la restauration des milieux dégradés en accompagnant l'émergence de cadres stratégiques interrégionaux.	- Animation et valorisations inter parcs alpins (PN et PNR) + réserves naturelles - Observatoires Alpes « Sentinelles » - Volet restauration : à préciser	maintenu
	1.2 Favoriser les accès aux services à la population en logique de complémentarité entre les approches « organisation territoriale des services » et « usages du numérique ».		x		1.2 Promouvoir une utilisation des ressources en eau économe, respectueuse de l'environnement et tenant compte des multi usages.	- Opérations soutenues par l'Agence de l'eau RMC - Amélioration de la connaissance des milieux - Action de préservation des têtes de bassins versants, en lien avec la fonte des glaciers ; - Accompagner l'agriculture vers les meilleures pratiques et l'agroécologie (cultures adaptées au climat et moins consommatrices en eau).	X
	1.3 Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de transport et de services de mobilité durable dans le massif.	3M€	x		1.3 Soutenir la transition et l'innovation énergétique dans le massif, notamment en sites isolés (refuges) et par des démarches territoriales intégrée.	- Projets de refuges - démarche avec l'ADEME (à confirmer) - Dispositif « contrat de station durable » (à confirmer) - Appui aux dispositifs d'animation et d'observation	Rénovation énergétique des refuges éligible (nouveau)
	1.4 Mettre en valeur et en réseau les grands sites ou atouts emblématiques des Alpes françaises.	6,5M€	x		Axe 2	2.1 – Favoriser les équilibres, les solidarités et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations.	- Pourra traiter des mobilités douces locales et des études d'ascenseurs valléens, de la répartition de l'offre de service à la population et aux salariés, dont les saisonniers, des actions de réciprocité,...
Iz	2.1 Valoriser le bois énergie et son usage local comme énergie renouvelable alpine.	2,8M€	x	Axe 2 ADAPTER NOS MODES DE VIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU MASSIF <i>= actions qui permettent aux populations des territoires de s'adapter au changement climatique, de manière transversale.</i>	2.2 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels.	- Poursuite des démarches « TAGIRN », SDA et de l'animation scientifique par le PARN.	maintenu
	2.2 Développer la certification « Bois des Alpes » et l'usage du bois pour la construction.	6M€	Axe 2 – OS3 du POIA « Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction » 6M€ (=18%)		2.3- Accompagner la sensibilisation des jeunes aux enjeux du massif, les initiatives en faveur des pratiques vertueuses de la montagne par la jeunesse, le soutien aux actions en faveur de la formation, l'emploi et de l'installation des jeunes.	- Soutenir la participation des jeunes aux travaux du massif - Soutenir les actions liées à l'éducation, la sensibilisation, la découverte de la montagne, - Favoriser les emplois, la création d'activités et la formation des jeunes.	X
	2.3 Conforter l'économie agricole montagnarde, dont le pastoralisme et l'hydraulique agricole, dans ses fonctions de production et de gestion de l'espace.	11,6M€	x		2.4 – (re)construire une culture commune alpine s'appuyant sur les patrimoines et les savoir-faire. <i>(OU intégration dans le 3.1, à abriter)</i>	- Appui à l'émergence d'événements culturels itinérants faisant le lien entre les territoires, - Valorisation des savoir-faire en matière d'artisanat, arts spécifiques au massif et adaptés à l'environnement.	X
	2.4 Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire (dispositif des espaces valléens).	28,5M€	Axe 1 – OS1 du POIA « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne » 18M€ (= 52%)		Axe 3 CONFORTER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES ALPINES	3.1- Amplifier la diversification touristique et économique toutes saisons, notamment en stations, et la mise en valeur des atouts et potentiels propres à chaque « espace valléen ».	- Nouvelles conventions « Espace valléen » résultant de l'évaluation et des nlls orientations - Volet économique-touristique du dispositif « contrat de station durable » (à confirmer) - Conforter la gouvernance alpine de la promotion de l'offre en itinérance et soutenir l'aménagement des sites naturels majeurs.

Axe 3 Accompagner l'adaptation au changement climatique et soutenir la transition énergétique dans le massif	3.1 Diffuser et accompagner les projets de bâtiments et de territoires démonstratifs d'une transition énergétique et écologique.	2,5M€	x	Axe 3 (suite) CONFORTER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES ALPINES et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif	3.2-Conforter l'agriculture et le pastoralisme alpins dans leurs fonctions de production et de gestion durable de l'espace.	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le pastoralisme du massif dans ses composantes économiques, environnementales, culturelles : dispositif intégré et Plan de soutien à l'élevage dans le massif alpin (PSEM) - Améliorer la compétitivité des exploitations : valorisation des produits du massif alpin, circuits courts, démarches coopératives, développement des outils numériques (dont la vente en ligne). 	FEADER	
	3.2 Développer la gestion intégrée des risques naturels	4,12M€		Axe 3 – OS4 du POAI « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels » 5M€ (= 15%)	= Actions concernant les filières économiques, visant à renforcer leur mutation écologique pour assurer aussi bien leur <u>pérennité et utilité socio-économique</u> face aux effets du changement climatique que pour <u>réduire les impacts</u> écologiques de leurs activités.	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction (dont la labellisation Bois des Alpes). - Le « bois énergie » comme énergie renouvelable alpine. 	Maintenu	
	3.3 Innovations dans les énergies renouvelables en site isolé	Inclus dans somme 3.1	x					
	3.4 Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques et développer les services écosystémiques	23,7M€		Axe 1 – OS 2 du POIA « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne » 4M€ (=12%)				
Axe 4 Développer la coopération nationale inter-massifs et la coopération territoriale européenne et internationale entre régions de montagne	Etudes, recherches-actions, séminaires conduits entre plusieurs massifs. Actions liées des programmes transfrontaliers (ALCOTRA et le programme France-Suisse), au programme de coopération transnationale « Espace alpin », à la Stratégie de l'Union européenne pour les Alpes (EUSALP), à la Convention alpine.	5,2M€	x	Axe 4 ACCOMPAGNER LES ACTEURS EN RESEAUX, L'INGENIERIE ET LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA CONNAISSANCE ET A L'ANTICIPATION DE LA PRISE DE DECISION pour un massif alpin plus résilient.	Axe transversal permettant de soutenir les acteurs organisés à l'échelle du massif sur des thématiques prioritaires (principalement liées aux axes 1 à 3), pour des actions ayant pour finalité d'améliorer la prise de décision des acteurs publics cosignataires et des Collectivités territoriales.	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs transversaux ou rattachables aux axes 1 à 3. - Echelle alpine nationale et européenne - Axe permettrait de traiter des déclinaisons alpines des programmes d'appui à l'ingénierie (donc ceux de l'ANCT). 	x	
TOTAUX maquettes		97,96M€		34M€ (dont 1M€ d'AT)			34M€	